



## Procès verbal

### Commission des finances

---

<b>Réunion du :</b>	11 décembre 2017 à 18h45
<b>A :</b>	Etablissement de Besançon
<b>Présidence :</b>	Mme Nelly Julliard.
<b>Présents :</b>	Mme Liliane ESPITALIER MM. Didier BONTEMPS, Raphaël GERALDES, Kamel KHELLADI, Pascal MARCHETTI, Guy MONNIER, Yves MUTTI, Daniel ROLET, Michel ROUILLAUD, Philippe SURDOL.
<b>Excusés :</b>	MM. Jean-Jacques AUBRY, Gérard FERRAND, André SCHNOEBELEN.

---

Nelly Julliard présente l'ordre du jour et les travaux de cette réunion.

- 1. Relevés clubs au 30 juin 2017

La commission des finances est informée des chèques de clubs qui doivent encore être portés à l'encaissement, suite à demande d'échelonnement de paiements des clubs. Trois clubs sont encore concernés, tout en sachant que le dernier encaissement interviendra au 31/12/17.

Un état est également présenté à la commission un état précis des sommes non réglées, avec des explications précises. Pour la plupart de ceux-ci, des provisions ont été réalisées au niveau comptable, pour toute ou partie de la dette. Cela figure dans les comptes arrêtés au 30 juin 2017, et validés en assemblée générale

Deux clubs ont des plans d'apurement de dette encours. Pour l'un d'eux, ce plan se termine en décembre 2017, tandis que pour l'autre club il reste encore de nombreuses échéances.

- 2. Péréquation en D 3

Le mode de calcul pour la facturation de la caisse de péréquation aux clubs est expliqué aux membres de la commission. Les calculs établis font en sorte de ne léser aucune équipe par rapport à une autre, en prenant en compte la présence des arbitres sur les rencontres.

Ce calcul s'avère quelque peu plus complexe pour le mois de novembre en raison des journées tronquées partiellement ou entièrement. La commission décide que la ligne directrice doit être conservée, à savoir calculer au plus juste pour chacune des équipes, sans pour autant complexifier les calculs.

La commission choisi de reconduire le mode d'appel de fonds en lien avec la caisse de péréquation pour la seconde partie de de saison :  
pour rappel, calcul pour septembre et octobre pour le besoin de trésorerie ; calcul novembre et décembre pour le relevé de janvier ; calcul en avril et calcul fin de saison.

- 3. Barème financier

En vue d'éventuelles modifications du barème financier pour une entrée en vigueur lors de la saison 2018/2019, la commission travaille sur le barème financier actuel.

Au fur et à mesure que ce barème est passé en revue, des éventualités de modifications sont relevées. C'est notamment le cas en ce qui concerne la FMI.

Au niveau du futsal, les coûts d'engagement sont mis en attente, pour être revus après qu'un bilan du futsal 2017/2018 ait été dressé.

Les travaux sur le barème financier doivent être poursuivis lors de prochaines réunions de la commission pour une proposition définitive au comité directeur en fin de saison 2018

- 4. Réunion commission technique / finances
--

Sur la base d'un procès-verbal, Nelly JULLIARD trésorière présente les différents points abordés lors d'une table ronde datée du 7 septembre 2017 entre des représentants de la commission technique (Thierry CORROYER, Grisélidis TALON, Gaëtan HENRIOT) et des élus du district (André SCHNOEBELEN, Daniel ROLET, Nelly JULLIARD).

A cette réunion ont été vu certaines perspectives et approches concernant les personnes en charge des actions techniques afin qu'elles aient une base de prix pour la réservation de salles, de gymnases et des pots de convivialités à savoir :

- prioriser la gratuité des salles et gymnases,
- pots de convivialité réunion clubs, 150 euros maxi,
- autre réunion, pots convivialité sur la base de 20 personnes pour une somme de 50 euros maxi dépensée.

Cette proposition et information a été approuvée à l'unanimité par les membres de la commission.

Au cours de cette rencontre, des sommes maximales ont donc été arrêtées pour les achats à l'occasion des différentes réunions organisées au cours de la saison (réunions d'accueil, réunions futsal etc...).

Pour toutes les autres dépenses qui ne figureraient pas dans ces prévisions, des demandes écrites ainsi qu'un budget devront être adressés aux élus responsables et décisionnaires.

**La Trésorière,  
Présidente de la commission,  
N. JULLIARD**